

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juin 2017
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7974e séance, le 15 juin 2017, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient», son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle ses résolutions 2014 (2011), 2051 (2012), 2140 (2014), 2201 (2015), 2204 (2015), 2216 (2015), 2266 (2016) et 2342 (2017) et les déclarations de son président des 15 février 2013, 29 août 2014, 22 mars 2015 et 25 avril 2016.

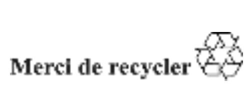
Le Conseil se déclare profondément préoccupé par les conséquences humanitaires dévastatrices du conflit pour la population civile et souligne qu'en l'absence de solution politique, la situation humanitaire va se détériorer.

Le Conseil se déclare également profondément préoccupé par la récente épidémie de choléra, dernier indicateur en date de la gravité de la crise humanitaire.

Le Conseil rappelle que l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et son Mécanisme de mise en œuvre, les textes issus de la Conférence de dialogue national sans exclusive et ses propres résolutions applicables constituent le fondement de négociations inclusives en vue d'un règlement politique de la crise au Yémen, et il s'inquiète que ces résolutions ne soient toujours pas appliquées.

Le Conseil maintient son soutien aux efforts inlassables que fait l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, pour amener les parties à la table des négociations en vue de parvenir rapidement à un accord définitif et global qui permette de mettre fin au conflit au Yémen. Il appelle les parties à convenir sans délai des modalités d'une cessation durable des hostilités. En outre, le Conseil demande de nouveau à toutes les parties d'entamer des pourparlers de paix en faisant preuve de souplesse et dans un esprit constructif, sans condition préalable et de bonne foi.

Le Conseil condamne fermement l'attaque commise contre le convoi de l'Envoyé spécial de l'ONU lors de sa récente visite à Sanaa, et demande aux houthistes et aux partisans de l'ancien Président Saleh de mener une enquête approfondie afin d'en identifier les auteurs et de veiller à ce qu'ils aient à répondre de leurs actes. Le Conseil engage toutes les parties au conflit à donner suite de façon constructive aux propositions de l'Envoyé spécial en faveur de la paix et de garantir à l'Envoyé spécial un accès sans entrave à





toutes les régions du Yémen. Le Conseil prend note de la déclaration du Gouvernement yéménite figurant dans le document S/2017/476.

Le Conseil demande à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire, notamment en faisant en tout temps la distinction entre la population civile et les combattants ainsi qu'entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires, et en prenant toutes les précautions possibles pour éviter ou tout du moins réduire au minimum les dommages causés aux civils et aux biens de caractère civil afin d'épargner de nouvelles souffrances à la population civile, et de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants en violation du droit international applicable. Il souligne en outre qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies. Il demande à toutes les parties de respecter et protéger les installations sanitaires et le personnel médical. Il engage aussi les parties à laisser les fournitures et le personnel humanitaires parvenir sans entrave, de façon sûre et rapide, à toutes les provinces touchées, et à faciliter l'entrée sur le territoire et la distribution sur l'ensemble de ce dernier des importations essentielles que sont les denrées alimentaires, le carburant et les fournitures médicales. Il souligne à cet égard l'importance de maintenir tous les ports du Yémen en état de fonctionnement, y compris le port d'Hodeïda, qui revêt une importance vitale pour l'acheminement de l'aide humanitaire et des services essentiels, conformément aux dernières propositions faites par l'Envoyé spécial en ce qui concerne le port et la ville d'Hodeïda.

Le Conseil partage la vive préoccupation du Secrétaire général face à la menace de famine qui pèse sur le Yémen et que le Secrétaire général a décrite comme la plus large situation d'insécurité alimentaire dans le monde, et constate avec une profonde préoccupation que l'alarmante épidémie de choléra qui a éclaté dans le pays constitue un défi humanitaire supplémentaire. Le Conseil souligne que la propagation du choléra et la menace de famine reflètent la gravité de la crise humanitaire qui frappe le Yémen et l'énorme pression qu'exerce le conflit sur les institutions du pays.

Face à l'aggravation de cette crise, le Conseil demande à toutes les parties d'examiner dans un esprit constructif les plus récentes propositions de l'Envoyé spécial concernant l'acheminement de convois commerciaux et humanitaires supplémentaires par des ports de la Mer Rouge, y compris les nouveaux arrangements pour l'administration du port et de la ville d'Hodeida. L'application de ces propositions serait l'occasion de renforcer la confiance entre les parties en vue de parvenir à une cessation durable des hostilités ouvrant la voie à une reprise des pourparlers de paix sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil engage les parties à s'employer avec l'Envoyé spécial à conclure un arrangement permettant la reprise du paiement des salaires et la préservation des services publics essentiels dans l'ensemble du pays.

Pour à la fois répondre à la situation d'urgence humanitaire et établir entre les parties un climat de confiance propice aux négociations politiques, le Conseil demande la conclusion dans les meilleurs délais d'un accord sur : a) le déploiement d'agents supplémentaires du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies; b) le renforcement des capacités de tous les ports yéménites, avec notamment l'installation de grues dans le port d'Hodeïda pour en augmenter la capacité; c) l'amélioration des conditions d'accès des cargaisons humanitaires vitales à l'aéroport de Sanaa et des conditions d'acheminement des produits d'urgence.

Le Conseil demande la mobilisation des fonds promis au Yémen à la conférence d'annonce de contributions qui s'est tenue à Genève le 25 avril 2017 sous la houlette du Secrétaire général et des Gouvernements suédois et suisse, ainsi que le financement intégral du plan d'intervention humanitaire de 2017 pour le Yémen dans le cadre d'une réponse internationale coordonnée à la crise. Il souscrit également à la déclaration du Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies faite le 26 mai sur la nécessité urgente de mobiliser des fonds pour arrêter la propagation du choléra.

Le Conseil demande à tous les États Membres d'appliquer pleinement l'embargo sur les armes imposé par ses résolutions pertinentes. Il demande également aux houthistes et aux alliés de l'ancien Président Ali Abdullah Saleh de cesser toute attaque contre le Royaume d'Arabie saoudite.

Le Conseil prend très au sérieux les menaces qui planent sur le transport maritime autour de Bab el-Mandeb, point de passage maritime d'importance stratégique, et souligne que l'exercice des droits et de la liberté de navigation dans le détroit et ses environs doivent être garantis conformément au droit international.

Le Conseil se déclare gravement préoccupé par la présence d'Al-Qaida dans la péninsule arabique au Yémen et par les conséquences de l'idéologie extrémiste violente et des agissements de ce groupe pour les civils et la stabilité du Yémen et de la région. Il s'inquiète de la présence d'éléments affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également appelé Daech) qui pourraient être encore plus nombreux à l'avenir, et réaffirme sa volonté de répondre à la menace, sous tous ses aspects, que constituent Al-Qaida dans la péninsule arabique, l'EIIL (Daech) et les autres personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. À cet égard, le Conseil appelle tous les Yéménites à faire front commun face à la menace que représente le terrorisme.

Le Conseil souligne que le règlement du conflit au Yémen passe par la reprise du processus politique inclusif et appelle toutes les parties à agir de bonne foi et dans un esprit constructif pour surmonter les obstacles et trouver une solution pacifique. Il leur demande aussi d'assurer la représentation des femmes à hauteur d'au moins 30 % dans les négociations de paix, et prie l'ONU de faire rapport régulièrement sur les consultations avec les femmes dirigeantes et les organisations de femmes conformément à la résolution 2122 (2013).

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen. »